

## Activités VERTICAL PASSION - Conditions générales

### Inscription et confirmation

Possibilité de vous inscrire par email, téléphone ou en passant au magasin. Le participant, accepte les conditions générales et s'inscrit définitivement. Le participant reçoit par la suite les détails de la course, ainsi qu'un bulletin de versement.

### Prix et paiement

Le prix est indiqué dans notre programme. Le montant est à régler 20 jours avant le départ.

Le prix des forfaits est calculé pour un nombre de personne minimal. Si cet effectif n'est pas atteint, la course peut être annulée. Toutefois l'organisateur peut déroger à ce minimum, en accord avec les participants, en partant avec un nombre inférieur et en adaptant le prix.

Exceptionnellement, l'organisateur se réserve le droit d'adapter le prix d'une course suite à un changement de frais de transport ou un taux de change plus élevé.

En cas d'annulation par Vertical Passion, le montant payé sera remboursé intégralement.

En cas d'interruption de la course par le participant, aucun remboursement ne sera effectué.

### Assurance

Un participant doit être en possession d'une assurance accident et maladie avec rapatriement valable pour la montagne et dans les pays où se déroulent les activités. Nous vous recommandons fortement de souscrire à une assurance annulation et d'adhérer à la REGA.

### Matériel

Chaque participant reçoit une liste de matériel détaillée. Chaque participant est responsable de son matériel personnel.

### Transport et frais

Le trajet jusqu'au lieu de rendez-vous se fait individuellement et à la charge du participant. Tous les frais du transport sont à la charge du participant, sauf mention particulière dans le descriptif de l'activité.

En cas de déplacement avec les véhicules des participants et/ou du guide/moniteur, après regroupement, les frais sont partagés en accord entre les occupants. Il est d'usage de demander une participation globale de 50cts / km. Sauf indications, l'utilisation de téléphériques, chemins de fer de montagne et autres moyens de transport n'est pas comprise dans nos prix.

### Annulation

En cas d'annulation, le participant devra s'acquitter d'une partie du montant total

- 29 à 20 jours avant le départ 50%
- 19 à 8 jours avant le départ 80%
- 7 à 0 jours avant le départ 100%

## **Changement de programme**

En principe les engagements ont lieu par tous les temps. Vertical Passion se réserve le droit de modifier le programme selon les conditions nivologiques, météorologiques, le niveau des participants et/ou d'autres facteurs influençant la sécurité du groupe. Toute action en dommages et intérêts pour cause d'une modification de programme est exclue. Dans tous les cas, si l'activité est annulée, une date ultérieure est proposée en consultation avec les participants.

## **Responsabilité**

Les conditions météorologiques, les pannes de remontées mécaniques ou autres incidents ne peuvent être imputables à Vertical Passion.

Le guide/moniteur ne peut pas garantir une sécurité absolue face aux dangers objectifs de la montagne.

Le parti accepte d'assumer le risque restant d'une course/voyage en montagne, qui ne peut être évité malgré une préparation minutieuse et une conduite prudente et avisée.

Dans le cadre de la responsabilité personnelle qui incombe au participant et afin d'assurer un déroulement aussi sûr que possible le parti doit suivre les instructions du guide/moniteur et lui faire immédiatement part de préoccupations éventuelles ainsi que de problèmes physiques et/ou psychiques.

En complément, les conditions générales des Guides de Montagne Suisses sont applicables (voir pdf AVB)

**Le for juridique en cas de litige est situé à Neuchâtel et le droit suisse est applicable, quelle que soit la nationalité des parties concernées.**